



Laval, le 03 septembre

## La sécurité routière

### Contexte :

A l'occasion du Comité interministériel de la sécurité routière (CISR), du 9 janvier 2018, le Premier ministre a annoncé plusieurs mesures fortes pour faire baisser la mortalité sur les routes. Ce plan vise à refaire de la sécurité routière un enjeu national de première importance.

La politique de sécurité routière est un impératif national qui doit mobiliser toutes les composantes de la société française. Parce que l'insécurité routière n'est pas une fatalité, une série de mesures a été prise pour infléchir la courbe de l'accidentalité routière de manière franche.

Le Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) a dégagé **trois axes majeurs** pour la politique de sécurité routière du quinquennat :

1. l'engagement de chaque citoyen en faveur de la sécurité routière ;
2. la protection de l'ensemble des usagers de la route ;
3. l'anticipation pour mettre les nouvelles technologies au service de la sécurité routière.

Après une baisse notable du nombre de victimes en Mayenne en 2019, le nombre d'accidents reste encore trop élevé en 2020 avec pour cause principale le comportement des conducteurs. Une charte de partenariat sur la sécurité routière a été mise en place en 2017 entre l'AMF, le conseil départemental et l'État. Elle vise notamment à relayer dans tous les territoires des messages et des actions de sensibilisation de la population. La désignation d'élus « référents sécurité routière » au sein de chaque conseil municipal constitue la première étape pour relancer de nouvelles actions et favoriser la diffusion de messages innovants pour aussi dans le domaine de la sécurité routière, vivre ensemble.

9 enjeux sont portés dans le document général d'orientation (DGO) 2018/2022, déclinés annuellement par le plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR)

### **A – Les pratiques et les comportements**

- la lutte contre les excès de vitesse
- la lutte contre l'alcool et les stupéfiants
- la lutte contre l'usage des distracteurs au volant (téléphone, GPS...)
- le partage de la voirie

### **B – La protection des publics prioritaires**

- les piétons
- les déplacements professionnels
- les jeunes
- les seniors
- les deux-roues motorisés

Situation actuelle :

Malgré une baisse significative en 2019 de l'accidentalité sur les routes du département, les défauts de maîtrise, les vitesses excessives et les infractions aux règles de circulation restent nombreux et sont à mettre en relation avec une sous-évaluation des risques encourus par leurs auteurs. Ainsi en Mayenne, 9 accidents sur 10 ont toujours pour origine un comportement au volant non approprié.

L'animation du réseau des référents sécurité routière doit permettre de partager une vision commune des axes de prévention et de lutte contre l'insécurité routière.

Perspectives et échéances :

- création d'un bulletin trimestriel pour les référents sécurité routière.
- organisation par le CEREMA le 22 novembre d'une journée dédiée au partage de la route « une voirie pour tous » à laquelle les référents seront conviés

Références :

Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) du 18 janvier 2018  
document général d'orientation (DGO) 2018/2022  
plan départemental d'actions de sécurité routière  
Charte sécurité routière 2017